

## COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL** de la 9<sup>e</sup> réunion de l'année 2021 du **comité exécutif** du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 8 juin 2021, à 16 h 00**, à la salle E-404 de la bibliothèque du Cégep, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

---

### PRÉSENCES

M. François Dornier (président)  
Mme Jocelynn Meadows  
Mme Janice Lemoignan  
M. Philippe Saindon  
M. Raymond Lacroix

### ABSENCE

M. Michel Pineault

### INVITÉE

Mme Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles.

#### **21-09.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

---

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

#### **21-09.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption. Il est proposé de présenter le point 7 tout de suite après l'adoption du procès-verbal. Les membres acceptent cette modification.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Philippe Saindon, **APPUYÉ** par monsieur Raymond Lacroix et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour avec le changement proposé.

#### **21-09.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 8<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-08) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

Le président fait la revue du procès-verbal de la 8<sup>e</sup> rencontre tenue le 18 mai dernier en vue de son adoption.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Raymond Lacroix, **APPUYÉ** par monsieur Philippe Saindon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

#### **21-09.04 IMQ / TRAVAUX DE RÉFECTION DU GYMNASÉ – LOCAL A-537 / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Des travaux sont nécessaires à l'Institut maritime du Québec durant l'été 2021 afin d'y réaliser la réfection du gymnase de l'endroit (Aile A, 5<sup>e</sup> étage, local A-537).

Le projet consiste principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- 1) Démantèlement d'accessoires et d'équipements existants (coussins de protection, panneaux acoustiques, rail de rideau séparateur et section ouest du mur d'escalade du local);
- 2) Démontage et réinstallation à la fin des travaux d'espaliers, de cordes d'escalade et d'un panneau d'affichage existants;

## 3) Travaux de réfection comprenant :

- a. La peinture des murs et du plafond du local, incluant les portes et les grilles de protection des fenêtres;
- b. L'ajout de nouveaux coussins protecteurs au bas des arches du local;
- c. La mise en place de nouveaux panneaux acoustiques et de fonds de fixations pour en assurer la fixation sur le pourtour des lieux;
- d. L'application du logo de l'IMQ au centre du plancher du gymnase;
- e. La réfection des deux (2) alcôves d'entrée (planchers, marches, plafonds, peinture, garde-corps, mains courantes et luminaires);
- f. La peinture des locaux A-536 et A-550 servant de dépôts de matériel sportif.

La firme professionnelle Goulet & Lebel – Architectes a été mandatée pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions dont il est ici question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont préalablement été estimés à 223 819 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés par la Fondation de l'Institut maritime du Québec. Ce projet est attaché à un des axes de la campagne majeure de la Fondation et lié au don majeur du Groupe Desgagnés versé dans le cadre de cette campagne.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 14 mai 2021, deux (2) entrepreneurs généraux ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec soit 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) et Construction Albert inc. (Rimouski, Québec). Un (1) seul d'entre eux (9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec)) s'est par la suite présenté pour la visite des soumissionnaires durant la période d'appel d'offres.

Subséquentement, un (1) seul entrepreneur général a déposé une soumission (conforme) pour ces travaux. Il s'agit de:

1. Construction 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 212 013,90 \$ (toutes taxes incluses).

**CONSIDÉRANT**

- Que la soumission de l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;
- La recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux de réfection nécessaires dans le gymnase (local A-537) de l'Institut maritime du Québec durant l'été 2021 à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 212 013,90 \$ (toutes taxes incluses).

Ces travaux sont conditionnels à leur approbation par la Fondation de l'Institut maritime du Québec.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat ci-dessus mentionné à Construction Technipro BSL tel que présenté.

**21-09.05 RÈGLEMENT NO 1 DU COLLÈGE – SUIVI ET COMMENTAIRES (COMITÉ DE TRAVAIL)**

Monsieur François Dornier présente le point et la documentation remise aux membres en version papier, soit le rapport synthèse du comité spécial actualisation du Règlement numéro 1 ainsi que le rapport consolidé regroupant l'ensemble des contenus et des modifications proposés au Règlement en vue d'une adoption à l'automne prochain.

Après discussion, il est convenu d'apporter des changements généraux sur les définitions et les acronymes mentionnés dans le Règlement pour en faciliter la compréhension. L'ensemble des commentaires ont été intégrés au tableau comparatif.

Il est également proposé d'inclure, dans le Règlement, un ou deux paragraphes sur chacun des comités du Conseil d'administration. Une description générale sur les principales attributions serait suffisante.

On souligne qu'à l'automne 2022, le programme Techniques de la logistique du transport portera le nom suivant : Gestion des opérations et de la chaîne logistique. Il convient d'indiquer ce nouveau nom au point 8 du Règlement.

Les discussions se poursuivront lors d'une prochaine réunion du comité exécutif.

**21-09.06 CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES ENTOURANT LE RÈGLEMENT NO 1**

---

Le sujet sera traité lors de la prochaine rencontre du comité exécutif.

**21-09.07 SUIVI DU DG**

---

Le sujet sera traité lors de la prochaine rencontre du comité exécutif.

**21-09.08 AFFAIRES DIVERSES**

---

Le sujet sera traité lors de la prochaine rencontre du comité exécutif.

**21-09.09 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

Il est convenu de mettre fin à la rencontre et de poursuivre les discussions concernant les modifications à apporter au Règlement numéro 1 lors d'une prochaine réunion du comité exécutif. Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 00.

---

Le président (M. François Dornier)

---

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)